

AFFAIRE No 5 - VOIRIE URBAINE 1985 - ENROBE A CHAUD ET TROTTOIRS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames Messieurs et Chers Collègues.

Je vous sou mets les dossiers établis par différents bureaux d'études concernant un programme d'enrobé à chaud et de réfection de trottoirs en ville de Saint-Denis. Outre cette réfection de chaussées et trottoirs, les travaux consisteront également en la mise en place de canalisations pour la signalisation lumineuse et la mise en place d'un réseau d'égoût dans les rues non pourvues.

Les rues concernées sont les suivantes :

- 1) Rue Maréchal Leclerc (entre Boulevard de l'Océan et Rue J. Olivier)
Rue Félix Guyon (entre Rues Juliette Dodu et Maréchal Leclerc)

Bureau d'études : DELTA INGENIERIE

Coût de l'opération : 2 200 000 Francs (y compris somme à valoir pour imprévus, révision de prix, honoraires)

- 2) Rue Labourdonnais (entre l'Avenue de la Victoire et la Rue Amiral Lacaze d'une part, et les Rues J. Chatel et J. Auber d'autre part)

Bureau d'études : SECMO (OI)

Coût de l'opération : 1 340 000 Francs (y compris somme à valoir pour imprévus, révision de prix, honoraires)

- 3) Rue Victor Mac Auliffe (entre les Rues J. Dodu et C. Gounod)
Rue Pasteur (entre les Rues J. Auber et J. Chatel)
Rue Sainte-Marie (entre les Rues de Paris et J. Chatel)

Bureau d'études : FEDT

Coût de l'opération : 1 750 000 Francs (y compris somme à valoir pour imprévus, révision de prix, honoraires)

Les crédits nécessaires au financement de ces opérations sont prévus au chapitre 901 - article 233-019 du Budget Communal.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver ces dossiers ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et passer des marchés avec les entreprises retenues ; en cas d'appels infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

Reçu à la Préfecture le 15/04/85

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---